

MESSAGE ENREGISTRÉ DE MICHAËLLE JEAN

Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie

Monsieur le Président de la Cour constitutionnelle française, cher Laurent Fabius
Monsieur le Président de l'Association des Cours constitutionnelles ayant en partage l'usage du français, cher Ulrich Meyer,
Mesdames et Messieurs, les présidentes et présidents des cours constitutionnelles,
Mesdames, Messieurs,
Chers amis,

Monsieur le Président, cher Laurent Fabius,

Après la 7^e édition des Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie l'an dernier, merci d'accueillir une fois encore, ce très important rendez-vous dans le cadre prestigieux, et tellement inspirant du Conseil constitutionnel français.

Je regrette très sincèrement de n'avoir pu me joindre à vous, aujourd'hui, mais il faut que vous sachiez que je suis sincèrement avec vous par la pensée, d'autant plus que vous célébrez en cette année 2017 les 20 années d'existence de l'Association des cours constitutionnelles ayant en partage l'usage du français.

20 années durant lesquelles votre association a su créer un maillage robuste entre 40 cours constitutionnelles ou institutions équivalentes d'Afrique, d'Europe, d'Asie, et d'Amérique.
20 années durant lesquelles vous avez développé une expertise pointue, reconnue et respectée au-delà même de l'espace francophone, et sur laquelle nous nous appuyons régulièrement.
20 années durant lesquelles aussi, vous avez joué à plein votre rôle en contribuant à la forte implication du juge et des juridictions constitutionnelles pour faire respecter la suprématie de la Constitution.

À cet égard, de par votre fonction de contrôle de constitutionnalité des normes et par votre rôle de garant du suffrage universel, et de l'alternance politique, vous occupez une place centrale et structurante dans le dispositif démocratique. Une place qui vous permet d'œuvrer à la pacification du débat public, d'empêcher le pouvoir quel qu'il soit de sortir des limites constitutionnelles, et garantir la légalité de l'action politique.

Autant de défis qui demeurent complexes et s'avèrent même extrêmement sensibles.

J'en veux pour preuve l'actualité immédiate comme celle de ces derniers mois, dans certains pays de l'espace francophone.

Les crises ouvertes, à la suite des divergences de vue sur l'interprétation et la mise en œuvre des dispositions de la constitution ou les suspicions manifestées à l'égard de certaines juridictions constitutionnelles, notamment en contexte électoral, montrent l'impérieuse nécessité d'intensifier encore vos efforts pour favoriser la confiance et l'acceptation générale de vos décisions.

Car c'est aussi de la qualité de vos décisions que dépendent le fonctionnement efficace des institutions de l'État de droit, l'équilibre des pouvoirs, mais également la paix et la stabilité de vos États.

Je sais que vous aviez pris la pleine mesure de ces enjeux comme le montre la conférence qui vous réunit aujourd'hui autour du thème de « la rédaction des décisions ».

Soyez donc assurés que, consciente de la contribution incontournable qui est la vôtre à la paix, à la démocratie et à l'État de droit dans l'espace francophone, l'Organisation internationale de la Francophonie continuera à vous accompagner activement.

C'est donc dans cet esprit de notre engagement commun, que je souhaite un bel anniversaire, une longue vie à l'Association des Cours constitutionnelles ayant en partage l'usage du français.

Je vous remercie.